

Modalités de règlement : l'acheteur escompte le prix accordé en cas de paiement anticipé. En cas de retard de paiement, le taux de pénalité appliqué + 1.5 fois le taux d'intérêt légal. Les intérêts de retard de règlement ne sont pas cumulés et ne s'ajoutent pas à ceux de la facture. En cas de retard de règlement, le client est tenu de verser les intérêts de retard de règlement de la facture.